



Le Président,

21.04.03

Rapport du Président du Conseil Régional

à la Séance Plénière

Réunion du 10 Novembre 2021

**Direction Générale Formation, Recherche, Economie, Emploi
Relocaliser, territorialiser et diversifier pour ancrer les
emplois et réduire l'empreinte écologique de l'industrie
Lancement d'un appel à projets**

I - CONTEXTE GENERAL

Avec plus de 141 000 emplois salariés industriels qui représentent 22 % de l'effectif privé, l'industrie demeure le pilier majeur de notre économie malgré des mutations profondes qui s'accroissent depuis la crise de la Covid-19. Cette situation sans précédent a mis en lumière la nécessité de retrouver à la fois une souveraineté notamment dans certaines filières stratégiques de l'économie mais également de changer de paradigme dans nos modes de production et de consommation.

Ces activités industrielles sont aussi appelées à se transformer pour répondre aux enjeux du dérèglement climatique et des crises écologiques. La reterritorialisation d'une part des activités économiques, au sens de leur ancrage dans des circuits plus localisés, visant à ce que la chaîne de valeur bénéficie davantage aux territoires, est également nécessaire pour dessiner un nouveau modèle économique. Ce modèle appelle à des mutations dans les processus de fabrication vers des pratiques moins consommatrices de matières, d'énergie et moins génératrices de déchets, de nouvelles modalités de distribution et d'organisation de la logistique... C'est également, par la diversification de leurs activités que les entreprises trouveront de nouvelles voies pour construire de nouveaux équilibres. De nombreux savoir-faire sont disponibles et pourraient aussi être mobilisés pour des activités répondant à des besoins majeurs pour notre avenir, notamment dans notre région.

Avant même l'apparition de la crise sanitaire, la Région, convaincue de l'intérêt stratégique et adaptatif de la relocalisation avait déjà inscrit cette dimension dans son SRDEII.

Elle s'est dotée ainsi d'un **certain nombre de dispositifs** favorisant l'émergence et le développement de projets d'entreprises industrielles souhaitant s'engager dans cette démarche :

- **Les accélérateurs PME :**

Dès 2018, la Région Centre-Val de Loire a souhaité expérimenter les modalités d'un accompagnement sélectif, ciblé et personnalisé de chefs d'entreprise à la tête de PME disposant d'un potentiel de croissance. C'est ainsi qu'a été mis en place le premier accélérateur de PME sur notre territoire. Avec aujourd'hui plus de 50 entreprises « accélérées » et à la lumière des premiers retours d'expériences, force est de constater que des engagements forts en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises ont été pris. Parmi ceux-ci, la recherche de partenariats plus locaux, de sources d'approvisionnement valorisant davantage le tissu économique régional ainsi que la relocalisation d'opérations sous-traitées hors de l'Europe sont intégrées dans les actions entreprises par les PME participantes à ce programme.

- **Les outils de financement et d'investissement :**

Les projets de relocalisation ou de diversification vers d'autres secteurs d'activités ayant une empreinte écologique plus faible nécessitent souvent d'importants investissements productifs, immobiliers et en fonds propres. Les outils de financement régionaux tels que les contrats d'appui aux projets (CAP) constituent une aide précieuse pour sécuriser voire amplifier le plan de financement de démarches souvent coûteuses et risquées. Chaque année, les CAP sont dotés d'un budget moyen avoisinant les 20 millions d'euros.

La mobilisation des fonds d'investissements régionaux s'avère souvent déterminante pour ancrer les centres de décision sur notre territoire.

S'agissant du volet immobilier, la Région a investi plus de 4 M€ dans Territoires Développement, SEM patrimoniale dont la vocation est d'apporter une solution locative aux entreprises désireuses de créer une nouvelle unité de production ou d'étendre leurs locaux industriels. Cet outil de portage immobilier est parfois indispensable à la relocalisation ou au développement de nouvelles activités.

- **Le partenariat avec les filières :**

Les filières régionales participent pleinement à un développement dynamique et équilibré de notre tissu économique. C'est pourquoi la Région s'est investie très tôt dans la construction de partenariats avec les principaux clusters présents en région. La Cosmetic Valley, Polepharma, Aérocentre, Polymeris, S2E2, France Water Team oeuvrent quotidiennement à la promotion et à l'essor du « made in France ». Les produits et solutions français sont gages de qualité et de sûreté pour de nombreux clients ; qu'ils soient français ou internationaux. A l'évidence, les actions développées par ces « têtes » de filière et soutenues par la Région participent aux objectifs de localisation/relocalisation des activités industrielles en Centre-Val de Loire.

- **La COP Régionale, accélérateur de transition**

Ce processus de mobilisation et d'accélération du passage à l'action efficace, vise à associer l'ensemble des parties prenantes de notre région, à commencer par les acteurs économiques. Dans ce cadre, différentes dispositions permettent aux entreprises d'établir des engagements et de bénéficier d'appui lorsque cela est nécessaire.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en septembre 2021. Parmi les 50 projets déposés, 15 projets sont portés par des entreprises et pourraient bénéficier d'un accompagnement soit pour l'élaboration d'une stratégie d'adaptation des activités, soit pour réaliser des investissements nécessaires.

En Centre-Val de Loire, un des objectifs majeurs du Plan de Relance adopté par la Région lors de l'Assemblée plénière du 15 octobre 2020 et de cette nouvelle mandature est de renforcer notre action pour contribuer encore davantage à la relocalisation et la reterritorialisation des activités industrielles.

Au titre des outils de relance de l'Europe, l'Etat et la Région, on dénombre déjà 35 entreprises lauréates engagées dans cette dynamique. Parmi les secteurs recensés figurent le pharmaceutique, la chimie, les dispositifs médicaux, la sous-traitance en mécanique, de l'aéronautique, de l'automobile, de l'électronique, de l'électrique, ou l'agro-alimentaire. Les projets de relocalisation identifiés ont pu bénéficier de plus de 64 millions d'euros de financements publics. L'effet levier de ce soutien financier s'est confirmé à travers des projets plus structurants et ambitieux. Et les impacts attendus ou constatés sont prometteurs : 316 millions d'euros d'investissement programmés générant la création de plus de 1 500 emplois. Sans compter plusieurs milliers d'emplois pérennisés.

Afin d'accompagner ces projets en termes d'ingénierie, une expérimentation a été lancée fin 2020 pour sélectionner un cabinet conseil en capacité d'appuyer les entreprises désireuses de relocaliser, localiser ou diversifier leurs activités vers des marchés plus porteurs et à moindre empreinte écologique. Au bout de 6 mois, 6 entreprises sont accompagnées par l'ADIT (cabinet sélectionné) et la Région.

La phase de relance économique rend impérieux la montée en puissance de cet outil qui a su démontrer toute sa pertinence pour les PME et ETI engagées dans les démarches de relocalisation ou de diversification.

A cette fin, il vous est proposé de compléter les outils existants en lançant un appel à projets « relocalisation/diversification ». Ce dernier vise à dynamiser l'identification et l'accompagnement des projets de relocalisation et de diversification des activités industrielles pour notre région afin de contribuer à la souveraineté et la résilience de notre économie.

II - PRESENTATION DE L'OPERATION ET ELEMENTS D'APPRECIATION

Pour répondre aux besoins des entreprises souhaitant relocaliser leur approvisionnement, leur production ou se diversifier, la Région Centre-Val de Loire a les capacités de déployer une offre de services adaptée :

- relocalisation de la chaîne d'approvisionnement,
- localiser et/ou rapatrier une activité de production en région,
- repositionnement stratégique et pivotement d'activités vers des secteurs à moindre empreinte écologique.

Le lancement d'un appel à projets « relocalisation/diversification » doit permettre d'accompagner les meilleurs projets de nature à renforcer l'autonomie, la compétitivité et la résilience des filières industrielles de notre région. Il s'agit de diminuer leur degré de dépendance vis-à-vis de fournisseurs extra-européens tout en rapatriant et/ou développant des activités en région Centre-Val de Loire, en France et en Europe.

Il est également visé d'accompagner les entreprises souhaitant identifier puis exploiter de nouvelles opportunités de marchés vers des secteurs porteurs et plus vertueux sur le plan environnemental.

Les projets qui seraient retenus dans le cadre de l'appel à relocalisation/diversification devront présenter un impact positif significatif sur l'emploi local, contribuer à diminuer l'empreinte écologique des secteurs industriels soutenus ; et plus globalement participer à la résilience, le rebond voire le développement de l'entreprise accompagnée.

2.1 La typologie des projets cibles

Les projets de relocalisation/diversification présentés peuvent être en phase d'étude, de lancement ou de développement d'un plan d'action existant. Ils peuvent relever de la création/rapatriement d'activités, relocalisation des approvisionnements, de la production ou évolution du modèle économique, de la diversification.

Les projets peuvent se présenter sous la forme de :

- étude de faisabilité préalable à la création de nouvelles unités de production ou relocalisation d'activités existantes ;
- identification de nouveaux partenaires (fournisseurs, prestataires de service, sous-traitants, distributeurs) et/ou qualifier des contacts à différents niveaux (directeurs achats, logistiques, industriels) dans le cadre de la création de nouvelles unités de production ;
- appui à la diversification vers des secteurs plus porteurs et plus respectueux de l'environnement ;
- renforcement de position sur un marché avec des besoins spécifiques d'apports informationnels et stratégiques sur la concurrence, les tendances actuelles et futures, etc. ;
- pivotement par l'innovation nécessitant une qualification détaillée des partenaires impliqués dans le projet.

2.2 L'offre de services régionale offerte aux lauréats de l'appel à projets « relocalisation /diversification »

Cet appel à projets doit permettre de proposer aux porteurs de projet retenus une réponse à leurs besoins spécifiques en termes d'information, de veille, d'aide à la décision pour la relocalisation-localisation d'activités industrielles et au repositionnement stratégique (approvisionnement/produits/marchés). A cet effet, la Région Centre-Val de Loire a développé une prestation sur-mesure en ayant recours à un cabinet spécialisé en intelligence économique et en conseil stratégique. Celle-ci prend la forme d'une intervention se situant entre 6 et 12 jours. Elle est prise en charge financièrement par la collectivité régionale et la Banque des Territoires à hauteur de 80%.

En complément du service de conseil proposé, les outils de financement régionaux pourront être mobilisés.

Les candidats à l'appel à projets « relocalisation/diversification » seront invités à présenter leur projet et à préciser leurs besoins d'accompagnement par la Région.

Celle-ci mobilisera tous les leviers dont elle dispose au bénéfice des lauréats (sous réserve de leur éligibilité aux dispositifs régionaux) afin de mener à bien ces relocalisations/diversification parmi lesquels :

- le conseil en stratégie, en achats et chaîne logistique notamment pour dérisquer les opérations de relocalisation et de diversification envisagées ;
- l'accompagnement en intelligence économique (veille technologique, commerciale et concurrentielle).

Avec en complément un accès privilégié aux soutiens financier et technique de la Région à travers :

- la mobilisation des aides à l'investissement matériel et immatériel ;
- la mobilisation des aides à l'innovation et Recherche et Développement individuelle ou collaborative en vue de créer de nouveaux produits et/ou services;
- l'accompagnement des besoins en matière de ressources humaines et appui à la formation ;
- la mise en réseau avec d'autres partenaires et entreprises.

L'appel à projets « relocalisation/diversification » s'inscrira en cohérence avec le plan de relance de l'Etat annoncé le 3 septembre 2020 et l'appel à projets « Soutien à l'investissement dans des secteurs stratégiques pour la résilience de notre économie » annoncé par le ministère de l'industrie et BPI France. Il sera également complémentaire de l'appel à projets « Soutien à l'investissement Industriel dans les Territoires » (notamment dans les Territoires d'industrie) et de ceux de l'ADEME pour soutenir la décarbonation de l'industrie.

Il constitue la première étape d'une démarche plus globale d'accompagnement des entreprises en matière de reterritorialisation et de transition écologique qui sera amplifiée en 2022.

2.3 Mise en place d'un partenariat avec la Banque des Territoires et objectifs

Notre ambition en matière de relocalisation/diversification sera renforcée via un partenariat avec la Banque des territoires permettant d'obtenir des crédits complémentaires et de démultiplier la communication sur le dispositif. Le conventionnement envisagé comprendra deux volets :

- le développement d'une offre d'appui et d'accompagnement auprès des entreprises susceptibles de relocaliser une partie de leurs approvisionnements et de leurs activités ou celles qui souhaitent se diversifier vers de nouveaux secteurs industriels ;

Dans le cadre de la phase de déploiement du dispositif, l'objectif pour 2022-2023 sera d'accompagner globalement 100 entreprises du territoire dont 20 en apport d'ingénierie à travers plusieurs vagues de l'appel à projets.

- les études sur les filières stratégiques.

L'objectif de ce volet est d'accompagner, par le biais d'études, la structuration de domaines stratégiques au sein du territoire pour lesquels les compétences industrielles et académiques en Centre-Val de Loire peuvent faire émerger des filières et secteurs d'avenir avec un fort potentiel de localisation ou de relocalisation.

Cette action s'accompagnera de la mobilisation de la palette d'outils à disposition des services de la Région, de la Banque des territoires, de l'agence de développement économique Dev'Up et de leurs partenaires pour accompagner les projets retenus.

Cette nouvelle brique vient compléter le dispositif d'accompagnement existant et donner un nouveau souffle aux demandes de relocalisation/diversification en région.

III - PROPOSITIONS DU PRESIDENT

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

L'Assemblée Plénière, réunie le 10 novembre 2021,

DECIDE

- D'acter le lancement de l'appel à projets « relocalisation/diversification »
- D'adopter la convention de partenariat avec la Banque des Territoires.

François BONNEAU